

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version 3.2      Date de révision: 11/04/2024      Numéro de la FDS: 600000000300      Date de dernière parution: 06/24/2021  
Date de la première parution: 11/09/2016

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom commercial : BENOX<sup>®</sup>C-50

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : United Initiators, Inc.

Adresse : 555 Garden Street  
Elyria OH 44035 USA

United Initiators Canada Ltd.  
2147 PG Pulp Mill Road  
Prince George, BC-V2N 2S6 CANADA

Téléphone : +1-440-323-3112

Fac-similé : +1-440-323-2659

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC États-Unis (24h): +1-800-424-9300  
CHEMTREC MONDE (24h): +1-703-527-3887  
CANUTEC (24h): 1-613-996-6666

En cas d'incident au transport : GFL Environmental Inc. (24h):  
1-800-567-7455

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : cs-initiators.nafta@united-in.com

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Durcisseur

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Peroxydes organiques : Type D

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version 3.2      Date de révision: 11/04/2024      Numéro de la FDS: 600000000300      Date de dernière parution: 06/24/2021  
Date de la première parution: 11/09/2016

---

Poussière combustible : Catégorie 1  
Irritation oculaire : Catégorie 2B  
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1  
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 1  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 1

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H320 Provoque une irritation des yeux.  
H360D Peut nuire au fœtus.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.  
Ne pas fumer.  
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P261 Éviter de respirer les poussières.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX®C-50

Version 3.2      Date de révision: 11/04/2024      Numéro de la FDS: 600000000300      Date de dernière parution: 06/24/2021  
Date de la première parution: 11/09/2016

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

### Entreposage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405 Garder sous clef.

P410 Protéger du rayonnement solaire.

P411 Stocker à une température ne dépassant pas < 30 °C/ < 86 °F.

P420 Stocker séparément.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Peroxyde organique  
Mélange solide

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
--------------	---------------------	---------	-----------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX®C-50

Version 3.2      Date de révision: 11/04/2024      Numéro de la FDS: 600000000300      Date de dernière parution: 06/24/2021  
Date de la première parution: 11/09/2016

Phtalate de dicyclohexyle	Phtalate de dicyclohexyle	84-61-7	>= 50 - < 55 *
Peroxyde de dibenzoyle	Peroxyde de dibenzoyle	94-36-0	>= 45 - < 50 *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Administrer de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire ou de cyanose.  
Si la personne respire, l'amener à l'air frais.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.  
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Retirez les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.  
Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une irritation des yeux.  
Peut nuire au fœtus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX®C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

effets sensibilisants

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Pulvérisateur d'eau  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.  
L'émission possible de produits gazeux de décomposition peut entraîner une accumulation de pression dangereuse. Éviter le confinement.  
Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent auto-enflammer. Le produit se consume violemment.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ce produit ne flottera pas sur l'eau et peut être rallumé sur la surface de l'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.  
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX®C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

---

rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Enlever toute source d'allumage.  
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.  
Nettoyer immédiatement les déversements.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.  
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.  
Absorber avec un absorbant inerte.  
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.  
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.  
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.  
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.

---

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.  
N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.  
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Éviter la formation de poussière.  
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éviter la formation de particules inhalables.  
Protéger de toute contamination.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.  
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
Éviter le confinement.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.  
Ne pas fumer.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Se laver à fond après manipulation.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.  
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
Entreposer dans un endroit frais.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Une contamination peut provoquer une augmentation dangereuse de la pression - des récipients fermés peuvent rompre.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX®C-50

Version 3.2      Date de révision: 11/04/2024      Numéro de la FDS: 600000000300      Date de dernière parution: 06/24/2021  
Date de la première parution: 11/09/2016

Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.  
Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.

- Matières à éviter : Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température d'entreposage recommandée : < 30 °C
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		VEMP	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

**Mesures d'ordre technique** : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre de type P

Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type P

Protection des mains  
Matériau : butylcaoutchouc

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

Délai de rupture : 480 min  
Épaisseur du gant : 0.47 mm

Matériau : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 480 min  
Épaisseur du gant : 0.40 mm

Remarques : Les données concernant le temps de pénétration/la résistance du matériel sont des valeurs standard! Le temps de pénétration exact et la résistance exacte du matériel seront obtenus du fournisseur des gants de protection. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail. Veuillez suivre toutes les exigences locales et nationales en vigueur lors du choix des mesures de protection pour un lieu de travail donné. Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidentel du produit avec les yeux ne peut être exclu. Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition. D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées. Portez au besoin : Tenue de protection antistatique ignifuge.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné selon le taux de concentration et la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	poudre
Couleur	:	blanc
Odeur	:	aromatique
Seuil de l'odeur	:	non établi(e)
pH	:	La substance/le mélange est non-soluble (dans l'eau)
Point/ intervalle de fusion	:	Décomposition: Se décompose sous son point de fusion.
Point/intervalle d'ébullition	:	Sans objet
Point d'éclair	:	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Peroxyde organique
Auto-allumage	:	La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme pyrophore.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	non établi(e)
Densité de vapeur relative	:	non établi(e)
Densité relative	:	non établi(e)
Densité	:	non établi(e)
Masse volumique apparente	:	env. 620 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	:	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

---

Solubilité dans l'eau	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Solvant: Phtalates Description: soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	non établi(e)
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	60 °C Méthode: Test H.4-NU SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Sans objet
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif Éviter la formation de poussière.
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant. Peroxyde organique
Matières auto-échauffantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un auto-chauffant.
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	non établi(e)
Distribution de la taille des particules	:	Donnée non disponible

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

- 
- |                                     |   |   |
|-------------------------------------|---|---|
| Conditions à éviter                 | : | Protéger de toute contamination.<br>Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.<br>Chaleur, flammes et étincelles.<br>Éviter le confinement. |
| Produits incompatibles              | : | Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur   |
| Produits de décomposition dangereux | : | En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu   |

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité aiguë**

Non classifié à cause de données insuffisantes.

#### **Composants:**

##### **Phtalate de dicyclohexyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

##### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 24.3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Donnée non disponible

#### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version 3.2      Date de révision: 11/04/2024      Numéro de la FDS: 600000000300      Date de dernière parution: 06/24/2021  
Date de la première parution: 11/09/2016

---

### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

### **Composants:**

#### **Phtalate de dicyclohexyle:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Provoque une irritation des yeux.

### **Produit:**

Remarques : Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

### **Composants:**

#### **Phtalate de dicyclohexyle:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

#### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Espèce : Lapin  
Résultat : De l'irritation des yeux réversible à en dedans de 7 jours

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Non classifié à cause de données insuffisantes.

### **Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version 3.2      Date de révision: 11/04/2024      Numéro de la FDS: 600000000300      Date de dernière parution: 06/24/2021  
Date de la première parution: 11/09/2016

---

### Composants:

#### **Phtalate de dicyclohexyle:**

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Remarques : A un effet sensibilisant.

#### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Méthode : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### **Mutagénicité de la cellule germinale**

Non classifié à cause de données insuffisantes.

### Composants:

#### **Phtalate de dicyclohexyle:**

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif  
Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes  
Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

#### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif  
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD  
Résultat: négatif  
Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de létalité dominante  
Espèce: Souris  
Résultat: négatif

#### **Cancérogénicité**

Non classifié à cause de données insuffisantes.

### Composants:

#### **Phtalate de dicyclohexyle:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

---

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Phtalate de dicyclohexyle:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 50 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 d  
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

##### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 1,000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 28 d  
Méthode : Directives du test 422 de l'OECD

### Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

#### Composants:

##### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Aucune classification de toxicité par aspiration

### Autres informations

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Produit:

##### **Évaluation écotoxicologique**

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version 3.2      Date de révision: 11/04/2024      Numéro de la FDS: 600000000300      Date de dernière parution: 06/24/2021  
Date de la première parution: 11/09/2016

---

### Composants:

#### **Phtalate de dicyclohexyle:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.181 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC: > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type d'essai: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

#### **Évaluation écotoxicologique**

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Peroxyde de dibenzoyl:**

- Toxicité pour les poissons : CE50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.06 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.11 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.071 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.02 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

---

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 10

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.001 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 35 mg/l  
Durée d'exposition: 30 min  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Phtalate de dicyclohexyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

##### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable  
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

### Potentiel bioaccumulatif

#### Composants:

##### **Phtalate de dicyclohexyle:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.82 (25 °C)

##### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.2 (20 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

---

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Emballages contaminés : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.  
Nettoyer le récipient avec de l'eau.  
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.  
Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### UNRTDG

No. UN : UN 3106  
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (DIBENZOYL PEROXIDE)  
Classe : 5.2  
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation  
Étiquettes : 5.2  
Dangereux pour l'environnement : oui

#### IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3106  
Nom d'expédition : Organic peroxide type D, solid

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

---

(Dibenzoyl peroxide)

Classe	: 5.2
Groupe d'emballage	: Non assigné par la réglementation
Étiquettes	: Organic Peroxides, Keep Away From Heat
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 570
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 570

### Code IMDG

No. UN	: UN 3106
Nom d'expédition	: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (DIBENZOYL PEROXIDE)
Classe	: 5.2
Groupe d'emballage	: Non assigné par la réglementation
Étiquettes	: 5.2
EmS Code	: F-J, S-R
Polluant marin	: oui

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

No. UN	: UN 3106
Nom d'expédition	: PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE)
Classe	: 5.2
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 5.2
Code ERG	: 145
Polluant marin	: oui

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**NPRI Composants** : Peroxyde de dibenzoyle

### Réglementations internationales

Gefahrgruppe nach TRGS 741: II (Exigences légales pour l'Allemagne)

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW) : En conformité avec les inventaires

TSCA (US) : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

---

AIIC (AU)	:	En conformité avec les inventaires
DSL (CA)	:	Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
ENCS (JP)	:	En conformité avec les inventaires
ISHL (JP)	:	En conformité avec les inventaires
PICCS (PH)	:	En conformité avec les inventaires
IECSC (CN)	:	En conformité avec les inventaires
TECI (TH)	:	En conformité avec les inventaires

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

---

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX®C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

---

inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Ces renseignements de sécurité s'appliquent également aux emballages vides qui peuvent encore contenir des résidus du produit.

Les dangers inscrits sur l'étiquette s'appliquent aussi aux résidus dans le récipient.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 11/04/2024

Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BENOX<sup>®</sup>C-50

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/24/2021
3.2	11/04/2024	600000000300	Date de la première parution: 11/09/2016

---

CA / 3F